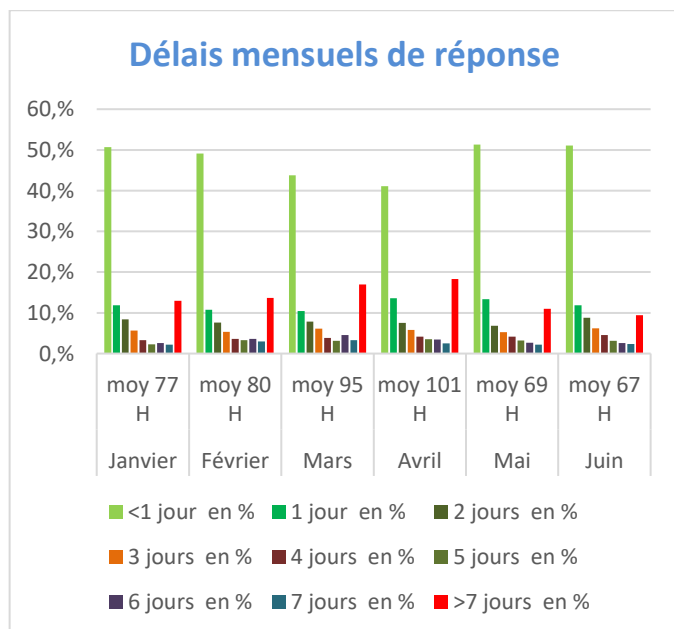


## Une activité soutenue en dépit de la crise sanitaire

L'engagement des communes pendant la crise sanitaire a permis la continuité du service public de l'état civil et des échanges COMEDEC.

En effet, malgré des effectifs réduits, une organisation souvent bouleversée et un maintien de l'activité, l'essentiel des services ont continué de communiquer sur la plateforme d'échanges. Entre le 16 mars et le 11 mai 2020, c'est plus de 580 600 réponses qui ont été transmises aux préfetures et aux notaires. Le taux de réponse atteint est de 97% sur la période et plus de 40% de ces réponses sont intervenues dans un délai inférieur à 24h.

En juin, c'est plus de 50% des réponses qui sont intervenues dans ce délai alors que le cap du million de demandes de vérifications a pour la première fois été franchi.



De nouveaux graphiques, présentant les indicateurs d'activités, les délais de réponses ou encore le nombre de demandes émanant des préfetures et des notaires, sont mis à jour mensuellement sur le site du ministère de la Justice à la rubrique [Comedec en chiffres](#). N'hésitez pas à consulter cette page pour avoir une vue d'ensemble et suivre l'évolution du dispositif.

## La coordination des acteurs et la qualité des échanges

Le ministère de la Justice est très attentif aux remontées terrains en termes de besoins, de bonnes pratiques ou de souhaits d'évolution, que les parties prenantes nous font parvenir par mail à l'adresse [comedec@justice.gouv.fr](mailto:comedec@justice.gouv.fr).

Le ministère entretient, par ailleurs, des relations régulières avec les représentants des différentes professions concernées dans une volonté constante d'améliorer la qualité des échanges et d'aplanir les éventuelles difficultés.

## Rappel des mentions pour les CERT

Nous vous rappelons que les services de l'état civil doivent transmettre les actes les plus à jour possibles.

Ainsi, toutes les mentions existantes sur les actes sont à communiquer aux notaires.

S'agissant des mentions à transmettre aux CERT, vous trouverez pour mémoire, en page 2 de la présente lettre, la liste des mentions à produire lorsqu'elles existent.

L'équipe COMEDEC vous souhaite un bel été.

Retrouvez les chiffres du dispositif actualisés, le cadre légal et réglementaire, la communication usager, les guides de bonnes pratiques, la foire aux questions et plus encore sur : [le site du ministère, rubrique COMEDEC](#).

*Envie de rejoindre le dispositif ?*

[ants-convention@interieur.gouv.fr](mailto:ants-convention@interieur.gouv.fr)

*Une question métier ou réglementaire sur le dispositif COMEDEC ?*

[comedec@justice.gouv.fr](mailto:comedec@justice.gouv.fr)

*Un problème ou une question technique sur la solution COMEDEC ?*

[ants-comedec@interieur.gouv.fr](mailto:ants-comedec@interieur.gouv.fr)

## LISTE DES MENTIONS A COMMUNIQUER AUX CERT

101	Mariage	320	Jug. décl. de paternité nat. et cons. sur le nom
102	Mariage célébré à l'étranger transcrit en France	321	Jug. décl. de maternité nat. et cons. sur le nom
103	Mar. célébré en France dans un consulat étranger	401	Déclaration conjointe de changement de nom
104	Mariage posthume	402	Déclaration conjointe de choix de nom
105	Divorce	403	Changement de nom par décret
107	Annulation de mariage	404	Dation de nom
201	Décès dont la date n'est pas établie	405	Francisation nom et/ou prénom après acq. nat.fran.
204	Décès survenu à l'étranger, transcrit en France	406	Changement de prénom
206	Déclaration judiciaire d'absence	501	Déci. admin. de rectific. d'un acte de l'état civil
207	Annulation de la déclaration judiciaire d'absence	502	Déc. judiciaire rectific. d'un acte de l'état civil
209	Décès	503	Annulation judiciaire d'une mention
301	Reconnaissance d'un enfant	601	Français par décret de naturalisation
302	Reçue par OEC France, ambassade, consulat français	602	Français par décret de réintégration
303	Recon. d'un enfant reçu à l'étr. par auto.locales	603	Français par effet du déc de réint. père ou mère
304	Reconnaissance d'un enfant reçu par un notaire	604	Perte par décret de la nationalité française
305	Recon. d'un enfant résultant d'une déc. judiciaire	605	Déchéance de la nationalité française
306	Reconnaissance du père avec aveu de la mère	606	Décret de nat. ou de réint. rapporté par décret
307	Acte de notoriété possession d'état d'enfant	607	Français par déclaration
308	Jugement en constatation de la possession d'état	608	Français par déclaration de réintégration
309	Légitimation	609	Nationalité française répudiée par déclaration
310	Lég. après mari. par déc. judic. cons. sur le nom	610	Nationalité française déclinée par déclaration
311	Légitimation après mariage posthume	611	Perte de la nationalité française par déclaration
312	Déclaration judiciaire de filiation	612	Perte de la nat. Fran. par effet acte acq. nat.ét.
313	Jugement en contestation de la possession d'état	613	Certificat de nationalité française
314	Jugement en contestation de filiation	701	Inscription au répertoire civil
315	Adoption simple	702	Radiation de l'inscription au répertoire civil
316	Légitimation adoptive	703	Mention sommaire de l'acte de naissance provisoire
317	Révocation d'adoption simple	704	Pupille de la nation
318	Jug. de désaveu de paternité et cons. sur le nom	705	Changement de sexe
319	Jug. de contest. paternité suivi de légitimation	706	PACS, modification de PACS, dissolution de PACS